

- a) Dans le Tableau 2 – *Corporate Mandatory Criteria* de l'Annexe « B », page 31 du document d'appel d'offres, au critère d'évaluation M3, vous indiquez : «*as described in Appendix B*». Voulez-vous plutôt faire référence à l'Annexe «F» et devrions-nous plutôt lire : «*as described in Appendix F*»?

Oui ceci aurais dû être « Appendix F »

- b) Dans le Tableau 3 – *Corporate Service Installation References* de l'Annexe « B », page 33 du document d'appel d'offres, au critère d'évaluation R1, vous indiquez que le pointage maximal disponible est 50 points : «*Maximum Score= 50*». La grille d'évaluation indique pourtant que la présentation de 3 installations accorderait 30 points, dont une organisation publique accorderait 10 points et une organisation de 300 à 500 employés accorderait 20 points. Ce qui donne un total de 60 points. Est-ce que le pointage maximal disponible devrait plutôt être établi à 60 points : «*Maximum Score= 60*»?

Oui ceci aurais du être « Maximum Score = 60 »

- c) Dans le Tableau 4 – *Point-Rated Technical Services Requirements* de l'Annexe « B », page 34 du document d'appel d'offres, dans la section «*System Configuration*», vous demandez la capacité suivante : «*All features must be fully functional in Internet Explorer 10.0+, and other modern web browsers*;». Dans l'Annexe «A» - *Statement of Work*, du document d'appel d'offres, sous l'article 5 – *DELIVERABLES*, au point 4, page 17, la définition du livrable indique : «*A solution that is accessible from the INFC corporate network and the general internet from a Windows 7 (or higher) and Internet Explorer 11 (or higher) environment*.» Pourriez-vous préciser si l'exigence concernant le navigateur MS Internet Explorer est pour la version 10 et supérieures, ou bien la version 11 et supérieures?

L'exigence du système est pour support « Internet Explorer v10 or greater »

- d) Dans le Tableau de l'Annexe « C » - *BASIS OF PAYMENT*, page 39, au point 3. *Cost for additional users*, vous indiquez sous la colonne UNIT: *Per User*. Est-ce que nous pouvons présumer qu'il s'agit en fait d'une unité mensuelle, *Per User/Per Month*?

Oui ceci devrais être pour « Per User / Per Month »

- e) Dans le Tableau de l'Annexe « C » - *BASIS OF PAYMENT*, page 40, vous répétez le point numéro 9. *Monthly Reports* au point numéro 10. *Monthly Reports*. Est-ce qu'il s'agit effectivement du même article des coûts et pouvons-nous simplement y répéter la réponse donnée au point numéro 9?

Le numero 10 peut être ignoré / Item 10 can be ignored

- f) Nous souhaitons demander une prolongation d'au moins 2 semaines

Il n'y aura pas d'extension.